

COMMUNE DE VIRY
Compte-rendu du conseil municipal
Jeudi 14 juin 2012

Convocation : 07 juin 2012

Présents : Mme PONTUS,
Mrs CHARDEAU, COMTE, DEBARNOT, DESCHAMPS, FONTAINE, LAGROST,
URCISSIN

Secrétaire de séance : Mme PONTUS

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

I- Recensement des voiries communales pour le PDIPR 71

Monsieur le Maire informe les conseillers de la mise en place de 3 circuits de randonnées sur la commune. Ces circuits sont à inscrire au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de Saône-et-Loire). Dans les prochaines semaines, ces trajets seront balisés et des plaquettes seront distribuées aux habitants.

II- Adhésion aux ASSEDIC (personnel communal)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune emploie trois personnes en CDD (Contrat à Durée Déterminée) et qu'il serait préférable de cotiser à l'assurance chômage au cas où l'une de ces personnes se retrouve sans emploi suite à un non renouvellement de son contrat. Après en avoir délibéré, le conseil rejette l'adhésion aux ASSEDIC pour l'ensemble du personnel.

III- Travaux de voiries

Monsieur le Maire présente les travaux de grosses réparations qui seront financés par la Communauté de Communes de Charolles, soit : VC de Chaux, rue de l'Eglise, VC Plainchassagne, VC la Chapelle, route de Bière (direction Vendennes-les-Charolles).

La commune effectuera les travaux neufs sur les voiries suivantes : CR de Bois d'Avaize, rue de l'Eglise (en complément de ceux de la communauté de communes), CR des Brosses, Dérasement des fossés.

IV- Modification de certaines subventions

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, il avait été attribué une subvention de 60 € à l'office du tourisme de Charolles, mais celui-ci étant devenu municipal de la dite ville, il n'y a plus lieu de verser de subvention. D'autre part, il informe de la difficulté que rencontre le service des ADMR de Charolles suite à leur nouvelle convention, après proposition du Maire, le conseil décide d'attribuer la somme de 60 € (prévue initialement à l'office du tourisme) en supplément des 110 € votés au précédent conseil, ce qui porte un total de 170 € de subvention aux ADMR.